

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

#### Article 1 : Organisation

La société RENAULT SAS, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social situé 13/15 quai le Gallo - 92100 Boulogne Billancourt, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 780.129.987.03591, (ci-après désignée la « **Société Organisatrice** ») organise du **14 décembre 2018** à compter de la publication du post et jusqu'au **15 décembre 9h59**, un jeu sans obligation d'achat, intitulé « **Jeu concours Dacia – Calendrier de l'Avant – Décrypter le message** », accessible à partir du compte Instagram Dacia :

[https://www.instagram.com/dacia\\_france/?hl=en](https://www.instagram.com/dacia_france/?hl=en)

Ce règlement est disponible en commentaire de la publication du jeu pendant toute la durée du Jeu.

Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant toute la Durée du Jeu, auprès de l'Organisateur à l'adresse électronique suivante : [renault.france@wearesocial.net](mailto:renault.france@wearesocial.net)

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire (UTC + 01 : 00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris. Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au jeu.

#### Article 2 : Définitions

Les termes commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou dans le Règlement (tel que défini ci-dessous) :

- « **Jeu** » : Il est précisé que ce Jeu n'est ni associé à, ni géré, ni sponsorisé par Facebook, Instagram et Twitter et que les personnes participantes ne fourniront d'informations qu'à l'Organisateur et non à **Facebook**.
- « **Lot** » : le lot défini à l'article 3.2.3 proposée aux Participants.
- « **Participant** » : personne physique qui participe au Jeu
- « **Pages** » : les pages Facebook ou Instagram de la Société Organisatrice accessibles aux adresses URL données dans l'article 1 du Règlement.
- « **Organisateur** » : la société **RENAULT SAS**
- « **Règlement** » : les règles applicables au Jeu et décrites dans le présent document.

#### Article 3 : Modalités de participation

##### 3.1 Conditions de participation des Participants

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du Règlement en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

La participation au Jeu est réservée à toutes personnes physiques majeures (plus de 18 ans) au **14 décembre 2018**, résidants en France métropolitaine.  
Les Participants doivent avoir accès à Internet et détenir un compte Facebook ou Instagram.

Une seule participation par personne est autorisée.

Ne peuvent participer :

- (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leurs familles.
- (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles.

Par famille, il faut entendre les personnes domiciliées à la même adresse, ainsi que leurs ascendants et descendants directs et/ou collatéraux.

### 3.2 Déroulement du Jeu

Le Jeu est sans obligation d'achat.

Une publication contenant deux visuels quasiment identiques sera publiée en format Stories sur le compte Instagram de Dacia ([https://www.instagram.com/dacia\\_france/?hl=en](https://www.instagram.com/dacia_france/?hl=en)), le **14 décembre 2018**.

Ce Jeu prendra place entre le **14 décembre 2018 heure de publication et le 15 décembre 2018 09h59**.

#### 3.2.1 modalités de participation

Dans le cadre du Jeu, le Participant est invité du **14 décembre 2018** heure de publication au **15 décembre 2018**, 09h59 à :

Lire la question posée en Instagram Stories via le sticker "Question/réponse" et indiquer la réponse dans le cadre indiqué par le même sticker.

La réponse du Participant devra désigner, de façon claire et distincte, la bonne réponse à la question posée.

Une (1) seule bonne réponse est valable.

#### 3.2.2 Validation du/des Gagnant(s)

Les réponses des participants seront vérifiées. Tous les participants qui auront donné les bonnes réponses, de façon claire et distincte, via le sticker "question/réponse" seront listés dans un document qui sera utilisé pour le tirage au sort.

#### 3.2.3 Lot.

Le Gagnant remportera un (1) Lot « **Pack Goodies Dacia** » qui comprends :

- Une (1) tasse Dacia, au prix unitaire de 5 €
- Une (1) écharpe Dacia, au prix unitaire de 10,20 €
- Une (1) paire de lunettes de soleil Dacia, au prix unitaire de 4 €

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

- Une (1) boîte de chocolat Dacia, d'un prix de 10 €
- Un (1) Bonnet Dacia, au prix unitaire de 6,70 €
- Un (1) Stylo bille quatre couleurs Dacia, au prix unitaire de 2,50 €
- Un (1) grattoir pour pare-brise Dacia, d'un prix de 0,50 €

#### ARTICLE 4 - Désignation du/des Gagnant(s) et Lots

##### **4.1 Désignation du/des Gagnant(s)**

Un tirage au sort sera effectué le **15 décembre 2018**, par la Société Organisatrice, afin de sélectionner **un (1) Gagnant** parmi les participants ayant correctement répondu au jeu publié le 8 décembre 2018.

##### **4.2 Obtention du Lot**

Le Gagnant sera contacté par message privé si possible sinon sur son commentaire gagnant.

A réception de ce message, le Gagnant aura une limite de temps de :

**72 heures** pour accuser réception en répondant en message privé.

**24 heures** pour envoyer leur **adresse, nom complet et adresse mail**.

En l'absence de réponse du Gagnant dans le temps imparti, l'Organisateur attribuera le lot à un Gagnant de remplacement en suivant la même procédure. Aucune plainte ne sera admissible.

En l'absence de réponse des remplaçants dans le temps imparti, le lot ne sera pas attribué restera propriété de l'Organisateur.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce des Lots, fait par le(s) Gagnant(s).

Chaque Lot offert est non cessible.

Le Lot attribué ne sera ni repris ni échangé contre leur valeur en numéraire ou contre tout autre cadeau. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer à tout moment au Lot, un Lot d'une valeur équivalente.

#### ARTICLE 5 - Cas de nullité

La participation à ce Jeu implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux Jeux gratuits et loteries publicitaires. Le non-respect de ces conditions par le Participant entraînera la nullité de sa participation et éventuellement l'engagement de sa responsabilité.

D'une manière générale, toute participation devra être loyale et non frauduleuse. Par conséquent :

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

(i) Tout contenu contraire aux bonnes mœurs, aux lois et règlements en vigueur, préjudiciant aux droits des tiers ou ayant un caractère promotionnel pour une marque tierce sera refusé.

(ii) Toute tentative, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats, rendra nulle la participation du joueur.

Une seule participation par personne physique est autorisée. Par conséquent, sera nulle la participation au présent jeu, par une même personne physique sur plusieurs comptes **Facebook** ainsi que la participation à ce jeu à partir d'un compte **Facebook** ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

La Société Organisatrice se réserve le rôle d'arbitre sur ce point et pourra exclure tout Participant suspecté d'avoir participé avec plusieurs comptes.

En référence aux articles 323-1, 323-2, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, le Participant ayant développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement au présent Jeu sera exclu et une plainte pourra être déposée par la Société Organisatrice pour tentative de fraude.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent Jeu, tout Participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois), et plus généralement,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

En cas d'exclusion d'un Participant, celui-ci se trouvera déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent Règlement et notamment ceux liés à l'obtention des Lots mis en jeu.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout Participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

Enfin, la Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du/des Gagnant(s).

#### ARTICLE 6 : Convention de preuve

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu organisé par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent Règlement ou toute question qui viendrait à se poser et non réglée par celle-ci.

#### ARTICLE 7 – Propriété intellectuelle



**RENAULT**  
La vie, avec passion

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les différents supports de communication dédiés au jeu, sont ou sont susceptibles d'être la propriété exclusive de leurs titulaires et sont ou sont susceptibles d'être protégés. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue ou est susceptible de constituer une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales. Toute exploitation des éléments du jeu, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

#### ARTICLE 8 - Informatique et libertés

Au cours du Jeu, les données personnelles des Participants sont collectées par la Société Organisatrice dans le respect du règlement n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données personnelles.

Les informations nominatives communiquées par les Participants sont nécessaires à la gestion de leur participation au Jeu et sont réservées à la Société Organisatrice, ses partenaires et sous-traitants. Elles ne seront utilisées à d'autres fins que la gestion de la participation au jeu ni cédées à des tiers, sauf à obtenir une autorisation préalable des Participants à cette fin.

Chaque Participant peut retirer son consentement à tout moment et dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement des données transmises ainsi qu'un droit à la portabilité de celle-ci.

Ces droits peuvent être exercés par le/les Gagnant(s) à tout moment en adressant un courriel à l'adresse électronique suivante : [renault.france@wearesocial.net](mailto:renault.france@wearesocial.net)

#### ARTICLE 9 - Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la Page et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

La Société Organisatrice ne garantit pas que **Facebook** susvisé fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés. La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.



**RENAULT**  
La vie, avec passion

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

Si pour quelque raison que ce soit ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite d'un virus informatique par exemple, d'un bug, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue du Jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des Lots,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes d'accès au serveur du Jeu,
- De destruction des informations fournies par le Participant,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux Gagnants à l'occasion de la jouissance de leur Lot.

Le présent jeu étant accessible depuis **Facebook** chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisation de ces sites. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé de la politique de confidentialité de **Facebook** qui peut être consultée directement sur leurs sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ainsi que tout autre événement considéré par la Société Organisatrice comme rendant impossible l'exécution du Jeu Concours dans les conditions initialement prévues.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité et ne saurait être tenue pour responsable, en cas de force majeure ou cas fortuit ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté, d'annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du jeu.

La Société Organisatrice n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ ou de la jouissance du Lot gagné.

#### [ARTICLE 10 -Acceptation et dépôt du Règlement](#)

La participation au présent Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement complet ainsi des règles de déontologie, lois et règlements applicables aux jeux et loteries publicitaires. Le Règlement peut être obtenu sur simple demande en écrivant à



**RENAULT**  
La vie, avec passion

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

l'adresse suivante :

**Renault.france@wearesocial.net**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent Règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives et des décisions judiciaires. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au Règlement. Cet avenant sera communiqué conjointement au Règlement à toute personne ayant fait la demande dudit Règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent Règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

#### ARTICLE 11- Réclamations et juridiction compétente

Le présent Jeu est soumis au droit français.

Ce Jeu n'est, en aucun cas, géré ou parrainé par **Facebook**. De fait, toute question, ou réclamation doit être formulée auprès de la Société Organisatrice du Jeu et non pas à **Facebook**.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au Jeu doivent être formulées par écrit, avec mentions des nom(s), prénom(s) et coordonnées personnelles, à l'adresse électronique suivante :

**Renault.france@wearesocial.net** au plus tard **de 30 jours** après la date limite de participation au Jeu.

En cas de désaccord sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.

\*\*\*\*

### ANNEXE

#### Information sur la protection de vos données personnelles

Le respect de la protection des données à caractère personnel constitue une valeur éthique du Groupe RENAULT.

Renault prend toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que vos données personnelles sont traitées en toute sécurité et en conformité avec la réglementation.

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

Vous trouverez ci-dessous des informations détaillées sur le traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre participation au présent jeu.

#### ◆ Qui est le responsable de traitement de vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont traitées par la société Renault SAS (ci-après « RENAULT » ou « nous »), en sa qualité de responsable de traitement.

La société Renault SAS est située en France, au 13/15 quai le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt. Les coordonnées de son délégué à la protection des données sont les suivantes : Data Protection Officer - Service Juridique RENAULT – 13/15 quai le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt et [dpo@renault.com](mailto:dpo@renault.com).

#### ◆ Pour quoi vos données personnelles sont-elles utilisées ?

Nous utilisons vos données personnelles afin de :

Finalités	Fondement juridique
Gérer votre participation à notre jeu-concours	Ce traitement est justifié par l'exécution du contrat que vous avez conclu avec nous (acceptation du règlement de jeu).
Utiliser dans notre communication institutionnelle	Ce traitement est fondé sur votre consentement
Répondre à vos demandes éventuelles d'exercice de droits en relation avec vos données personnelles (cf. la section sur « vos droits »)	Ce traitement est fondé sur nos obligations légales et implique notamment la vérification de votre identité

De manière générale, nous nous engageons à collecter uniquement les données personnelles qui sont nécessaires à chacune des finalités pour lesquels nous traitons vos données.

#### ◆ Combien de temps sont conservées vos données ?

Conformément à la réglementation, nous nous engageons à ne conserver vos données personnelles que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités.

Nous ne conservons les données que pour la durée nécessaire à votre participation au jeu et pendant 1 an pour les fins de communication institutionnelle.

Nous pouvons être amenés à conserver, en archive, certaines de vos données personnelles en vue d'être en mesure de répondre à toute action en justice, et ce pendant la durée de prescription prévue par la législation applicable.



**RENAULT**  
La vie, avec passion

## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

#### ◆ Qui a accès à vos données ?

Nous pouvons être amenés à partager vos données personnelles quand nous nous appuyons sur d'autres entités du groupe Renault ainsi que sur des prestataires, afin de traiter tout ou partie de vos données personnelles, dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

Dans la mesure du possible, vos données sont hébergées sur des serveurs situés dans l'Espace Economique Européen (EEE). Toutefois, certains de nos prestataires de service étant situés dans des pays en dehors de l'EEE, vos données personnelles sont traitées dans ces pays. Certains de ces pays peuvent avoir une réglementation différente sur les données personnelles de celle de l'Union Européenne. Dans un tel cas, nous apportons une attention particulière à ce que ce transfert soit effectué en conformité avec la réglementation applicable et mettons en place des garanties assurant un niveau de protection de votre vie privée et de vos droits fondamentaux équivalent à celui offert par l'Union Européenne (notamment par l'utilisation des Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne). Sur simple demande formulée à l'adresse mentionnée dans la rubrique « Quels sont vos droits », nous pouvons vous fournir davantage d'informations sur ces transferts (notamment les clauses contractuelles types de la Commission Européenne).

Enfin, nous pouvons être amenés à communiquer vos données personnelles à des tiers afin de se conformer à toute obligation légale ou décision administrative ou de justice.

#### ◆ Vos droits

Vous bénéficiez de plusieurs droits concernant le traitement de vos données personnelles :

- Un droit d'**accès** à vos données personnelles, c'est-à-dire le droit d'en recevoir une copie,
- Un droit de **rectification**, si vos données s'avéraient erronées ou périmées, ce qui nous permettra de nous conformer à notre obligation d'avoir des données à jour vous concernant,
- Un droit à l'**effacement** (ou droit à l'oubli) de vos données personnelles, lequel peut être limité au regard de nos obligations contractuelles ou légales,
- Un droit à la **portabilité** de vos données, c'est-à-dire le droit de recevoir les données personnelles que nous vous avez fournies, dans un format informatique structuré, couramment utilisé, et de les transmettre à tout autre responsable de traitement,
- Un droit d'**opposition**, sous réserve de justifier de raisons tenant à votre situation particulière, et du droit de demander la **limitation** du traitement de vos données personnelles, dans certains cas prévus par la réglementation,
- Un droit de **retirer votre consentement** à tout moment, pour les finalités pour lesquelles nous avons collecté votre consentement.

Vous avez également la possibilité de définir des directives soit générales soit particulières à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de vos Données personnelles en cas de décès. Vous pouvez modifier ou supprimer ces directives à tout moment. Vous pouvez nous faire part de ces directives particulières, en écrivant à l'adresse ci-dessus mentionnée.



**RENAULT**  
La vie, avec passion



## Règlement du Jeu concours Dacia « Calendrier de l'Avant »

### Jeu sans obligation d'achat

Pour exercer n'importe lequel de vos droits, vous pouvez nous contacter, en justifiant de votre identité, par email à l'adresse [dpo@renault.com](mailto:dpo@renault.com), par courrier postal à l'adresse Data Protection Officer - Service Juridique RENAULT – 13/15 quai Le Gallo 92100 Boulogne Billancourt.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL au sujet du traitement de vos données personnelles. Nous vous encourageons à prendre contact avec nous avant toute réclamation, pour que nous essayons de résoudre votre problème ensemble.

\*\*\*